Pôle communication

Jeudi 6 janvier 2022

INFO PRESSE

Un nouveau format pour la carte grise

Dans le cadre de la modernisation du service public, la carte grise change de format et s'accompagne d'une refonte du système d'information des immatriculations à la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT).
Le certificat d'immatriculation des véhicules sera délivré sous deux formes : une feuille de papier A4 imprimée au guichet unique et un fichier numérique délivré par mail ou par le téléservice « immatriculation.nc ».

Le certificat d'immatriculation ou « carte grise » – en référence à la couleur du papier cartonné sur lequel il était jusqu'ici imprimé –, fait peau neuve : à compter du 6 janvier 2022, il prend la forme d'un document numérique (PDF), à imprimer sur une feuille de papier « classique » en format A4. Ce format standard, envoyé par mail, permet aux usagers qui le souhaitent d'imprimer eux-mêmes leur document sans avoir besoin de se rendre au guichet de la DITTT à la Vallée-du-Tir pour le retirer. L'option numérique permettra de développer le téléservice « immatriculation.nc » déjà disponible, mais qui est désormais automatisé.

QR code intégré

Le nouveau certificat d'immatriculation dispose d'un QR code intégré qui permet à tous les usagers de vérifier, en le flashant, l'authenticité du document. Garantie d'exactitude, cette fonctionnalité permet à toute personne munie d'un smartphone et d'une connexion internet d'obtenir l'intégralité des informations en prenant le QR code en photo. Elle accède ainsi aux éléments techniques et administratifs du véhicule concerné, et notamment au nom du propriétaire du véhicule.

Nouveau système d'information

Cette innovation est rendue possible par la mise en service dès aujourd'hui de la nouvelle application de gestion des cartes grises pour les agents de la DITTT. Développé durant toute l'année 2021, ce nouvel outil nommé LISA, logiciel d'identification et de suivi du parc automobile, constitue une véritable refonte du système d'information. LISA permet de réorganiser, fiabiliser et sécuriser l'ensemble de la chaîne de traitement de l'information depuis la mise en circulation d'un véhicule jusqu'à sa sortie du parc : homologation, immatriculation, changement de propriétaire, fin de mise en circulation. Les professionnels du secteur, assureurs ou concessionnaires, auront accès à ces données en ligne.

Cet outil unique et sécurisé s'inscrit dans le vaste chantier de modernisation du service public et de dématérialisation des démarches administratives mis en œuvre par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie depuis plus de deux ans.

Bien sûr, les usagers qui ne disposent pas d'internet peuvent toujours se rendre au guichet unique pour retirer leur document officiel, authentifié grâce au QR code.

Ce nouveau format et ses fonctionnalités ne remettent pas en question la validité des cartes grises en circulation avant le 6 janvier 2022 : elles n'ont pas besoin d'être échangées. Le dispositif est uniquement mis en place pour les nouveaux changements de carte grise.

Chaque année la DITTT enregistre près de 42 000 transactions concernant le certificat d'immatriculation : transferts de carte grise, cessions de véhicule, immatriculations de véhicules importés, duplicatas, déclarations de perte, changements d'état civil, d'adresse, etc.

Simplifier la vie de l'usager

Depuis décembre 2019, le téléservice « immatriculation.nc » permet aux usagers d'effectuer en ligne les démarches relatives aux cartes grises, ainsi que les paiements associés, et de recevoir par mail leur certificat d'immatriculation au format numérique. Changement de nom, d'adresse, vente d'un véhicule… Toutes ces démarches peuvent être réalisées en ligne, en quelques clics et en toute sécurité. La connexion à « immatriculation.nc » s'effectue par NC Connect (comme pour les impôts) et le paiement par carte bleue.

C'était au moment de sa mise en place une première à l'échelle nationale.

Ce téléservice est synonyme de gain de temps pour l'usager. La mise en place de LISA le sera encore plus pour la cinquantaine de professionnels concernés qui bénéficient désormais d'un outil unique et fiable.
LISA permet, en outre, aux forces de l'ordre d'accéder, en temps réel, aux données des véhicules (situation administrative, contrôle technique…) : les contrôles routiers vont s'en trouver facilités.

« immatriculation.nc », comment ça marche ?

1. Rendez-vous sur « https://immatriculation.gouv.nc/ » et connectez-vous avec votre identifiant NC-Connect.
2. Munissez-vous de vos pièces justificatives au format numérique (scan, photo…).
3. Choisissez l'opération souhaitée.
4. Payez en ligne (si l'opération à un coût), de façon sécurisée et par carte bleue.
5. Réceptionnez votre certificat d'immatriculation ou autre document dans votre boîte mail.

Ces démarches en ligne sont également accessibles depuis les sites :

- https://demarches.gouv.nc/
- https://service-public.nc/
- https://gouv.nc/direction/infrastructures-topographie-et-transports-terrestres

Contact presse :
Karim Ouni, directeur adjoint de la DITTT
Tél. : 23 20 48.